



L • S • T
LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



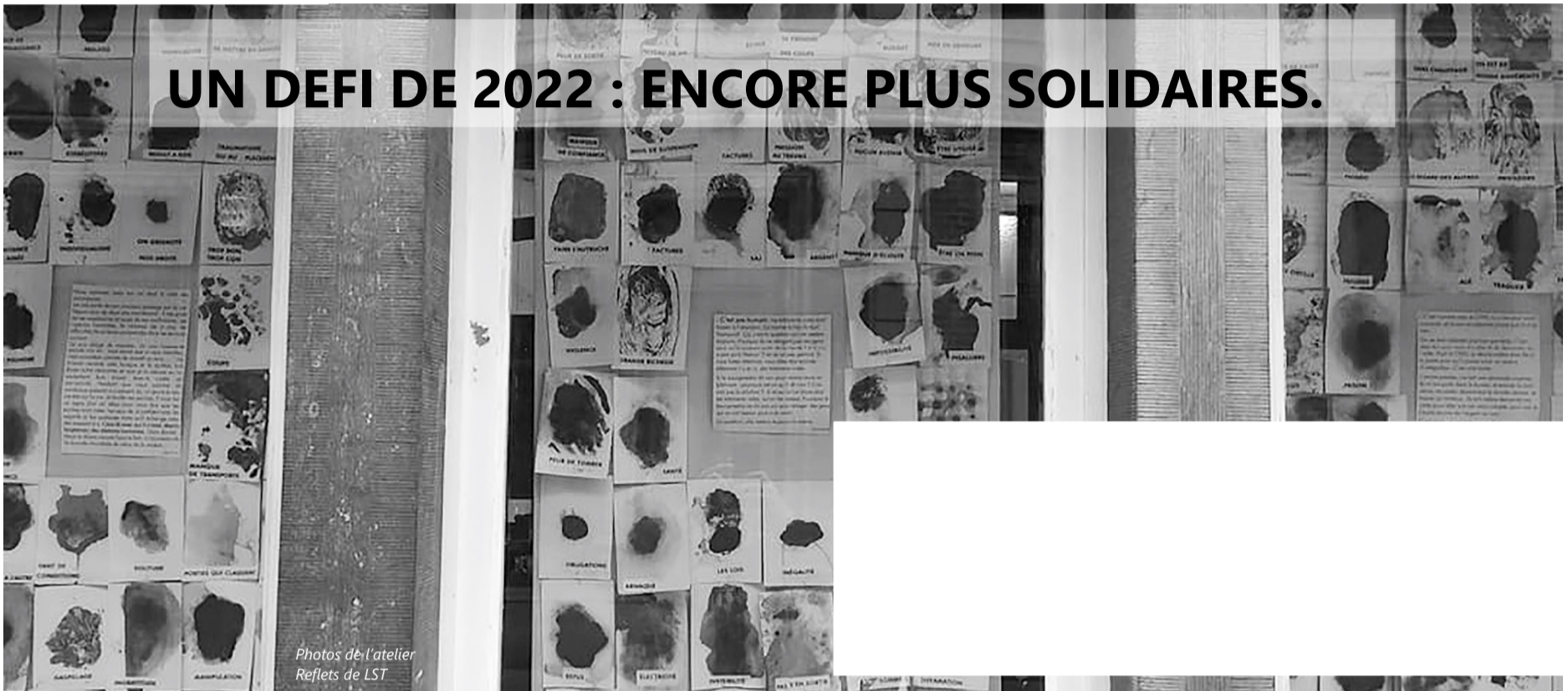
P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°387 Decembre 2021



UN DEFI DE 2022 : ENCORE PLUS SOLIDAIRES.

Photos de l'atelier
Reflets de LST

Sommaire

- P.2 **ILS NE POUVAIENT PAS ...**
Témoignage au Parlement de Wallonie
LA FIN DES STAGES AU CPAS
- P.3 **ECHOS DU 18 OCTOBRE 2021**
Le statut cohabitant
ON A TOUS LE DROIT AU RESPECT
- P.4 **ECHO DU MOUVEMENT**
Outils en soutien à notre militance
/5
- P.6 **NOS DROITS**
Le secret professionnel
- P.7 **NAMUR - HORS CADRE**
Bibliothèque De Rue
- P.8 **CA SE PASSE.**
PETITES NOUVELLES -
Ici et là ça bouge !

Editorial

Cette année 2021, les événements déstabilisants pour tous n'ont pas manqué : la crise du covid qui se prolonge, et les inondations de juillet sur fond de dérèglement climatique.

Comme toujours, les plus pauvres en font les plus grands frais : crise du logement accentuée par les inondations, difficultés des accès aux services « numérisés », difficultés de se rassembler, fondement de la résistance et la prise de parole.

Ces crises qui se prolongent et se répètent, plongent également la société dans des incertitudes grandissantes quant à notre avenir.

Loin du défaitisme, à LST, comme tant d'autres associations, nous avons développé de l'imagination pour maintenir nos rassemblements et nos activités. Les injustices sont grandes, les mobilisations aussi. Citons la grève des sans papier de juillet qui a été le point de départ de nos revendications du 17 octobre « Ce que nous vivons, c'est pas humain », et que nous relatons longuement dans nos deux derniers journaux.

Nos difficultés sont grandes, mais notre détermination l'est tout autant.

Le soutien de tous reste plus que jamais primordial.

Vous le savez bien, amis lecteurs, qui nous rejoignez chaque mois à travers nos articles de « La main dans la main ». Chaque soutien et geste de solidarité sont les bienvenus : nous rejoindre lors d'actions, vos retours de lecture, les coups de mains réguliers ou occasionnels, ou votre contribution financière... Par le renouvellement de votre abonnement, en cette fin d'année.

Souhaitons nous une année 2022 solidaire... Plus que jamais.

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

ILS NE POUVAIENT PAS NOUS AIDER...

CONSTANTIN, ACCOMPAGNE DE AMHED AHKIM DU CENTRE DE MEDIATION DES GENS DU VOYAGE, NOUS A PARTAGE UN MOMENT DE SA VIE. C'ETAIT POUR LA JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE 2021



Je m'appelle Constantin. Je suis Rom. Je viens de Roumanie. Je suis arrivé en Belgique avec ma femme et mes 4 enfants.

Arrivé en Belgique, je suis resté à la rue pendant plusieurs années. Parfois, nous avons dormi dans des squats. Mais pendant trois ans, de 2016 à 2019, nous avons vécu dans une tente sous un pont. Été comme hiver. C'était très dur, surtout pour ma femme et mes enfants. Difficultés pour trouver des sanitaires, pour cuisiner, pour manger. Le froid.

Mes enfants étaient inscrits à l'école mais c'était très difficile pour eux d'aller à l'école dans cette situation. Faire les devoirs, porter des vêtements propres, pouvoir se laver avant d'aller à l'école. Impossible aussi de trouver du travail dans ces conditions. J'étais donc obligé de mendier pour pouvoir nourrir ma famille.

Le mercredi après-midi, les enfants allaient au centre de Médiation, là ils étaient au chaud et ils avaient de l'aide pour travailler et faire leurs devoirs.

Pendant toutes ces années, j'ai rencontré beaucoup de services, d'associations, des assistants sociaux, le CPAS. Mais ils ne pouvaient pas vraiment nous aider parce que nous sommes Roumains et la Roumanie fait partie de l'Union européenne.

Il y a deux ans, le CMGV¹ et le Fond Wallon du Logement nous ont trouvé un logement. Ça a changé notre vie. Ce logement a tout changé pour nous. Nous avons une cuisine, une salle de bain. Nous sommes au chaud. Depuis la maison, nous avons aussi des revenus, la sécurité sociale. Et les enfants peuvent aller à l'école tous les jours. Ils réussissent maintenant très bien.

CE N'EST PAS UNE FATALITE

Le logement, ce point de départ qui conditionne le reste. Le logement ce premier pas crucial vers un ailleurs plus digne. Le logement, le résultat ici, d'une seule main tendue, une seule volonté. L'histoire de Constantin et de sa famille est emblématique, heureusement emblématique. Ce n'est pas une fatalité pour les Roms d'être à la rue. Et pour cela l'histoire de Constantin est emblématique.

Malheureusement, l'histoire de Constantin est aussi emblématique parce que c'est une exception. Pourquoi cette exception ne se répète-t-elle pas pour d'autres familles ? Pourquoi la main tendue ne l'est jamais pour la majorité ? N'est-ce pas l'apanage de la loi, ne doit-elle pas porter cette ambition pour chacun ? La loi ne devrait-elle pas consacrer cette précieuse volonté individuelle et citoyenne pour qu'elle se multiplie ?

Amhed Ahkim, CMGV

1 : CMGV : Centre de Médiation des Gens du Voyage

LA FIN DES STAGES DANS LES CPAS ?

LES CPAS EXIGEAIENT DES ALLOCATAIRES SOCIAUX UN STAGE DE 1 MOIS, 3 MOIS ET MEME PLUS, AVANT DE POUVOIR COMMENCER UN ART 60... ILLÉGAL.

Il y a quelques jours, Bernadette Schaeck de l'ADAS publiait ceci : « C'est officiel : le CPAS de Namur n'imposera plus de "stages" non déclarés à l'ONSS avant les contrats article 60. La décision a été prise officiellement lors du Conseil du 28 octobre. (...) »

Elle prendra cours le 1er décembre 2021. Les travailleurs seront engagés directement en "CDI avec clause résolutoire", c'est-à-dire avec un contrat de la durée nécessaire pour avoir droit aux allocations de chômage.

Quoi qu'on pense sur le fond des contrats article 60, la décision du CPAS de Namur va dans le bon sens : fin du travail non déclaré à l'ONSS pendant deux mois minimum (renouvelables) avant de "mériter" un contrat en article 60.

C'est élémentaire, et pourtant la bataille fut longue et rude...

(...)

Restent tous les autres CPAS encore récalcitrants ! »

Merci à nos amis de l'ADAS pour leur combat pour plus de dignité et d'égalité. C'est important que ces stages prennent fin, à Namur, et ailleurs.

Restons vigilants, communiquons-nous dès que nous entendons qu'une telle mesure continue. N'hésitez pas à passer à LST nous en parler !

L'équipe du journal

<https://www.adasasbl.be/2021/11/16/suppression-de-stages-pre-article-60-au-cpas>

COHABITANT ?

TEMOIGNAGES CONCERNANT LE STATUT COHABITANT, LUS AU PARLEMENT,
LORS DE LA JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE DE CETTE ANNEE

« Nous avons à peine plus de vingt ans, et nous habitons la même commune depuis toujours. Mon compagnon et moi vivons séparés, chacun à son domicile, et nous touchons le RIS du CPAS.

De notre rencontre est né, il y a trois mois, un bébé. Et, parce que nous avons un chemin de vie difficile jusqu'ici, nous assumons avec bonheur l'accueil de notre enfant, mais nous avons choisi de garder notre autonomie, le temps d'évaluer si un vécu ensemble est possible.

Il nous semblait que nous n'étions pas prêts. Ce que nous voulons à tout prix, c'est qu'une vie commune ne provoque pas des souffrances pour le petit.

Le bébé est domicilié chez moi, mais, bien sûr, le papa lui rend visite et choisit de s'en occuper autant que possible.

UNE VISITE ...

Un jour, fin de matinée, l'agent de quartier sonne à ma porte. Et le papa ouvre la porte. L'agent lui demande ce qu'il fait là. Il explique qu'il est venu donner le biberon à son bébé.

Le mois suivant, plus aucun des deux, nous ne recevrons le RIS... Le CPAS avait

suspendu les paiements du RIS sans décision formelle, au motif que le dossier était en « révision ».

... QUI A DES CONSEQUENCES

Et, par voie de conséquence, le CPAS ne payait plus mon loyer via le compte géré. En fait, nous avons été domiciliés d'office par l'agent de quartier, dans mon logement. Et le CPAS a supprimé notre RIS pour cause de fraude sociale.

Avec cette domiciliation commune, il a fallu de nombreuses semaines et de nombreuses démarches avec LST et un avocat pour que le CPAS accorde le suivi du droit au RIS.

C'est inhumain de constater que les services qui ont mission d'aider, sont aussi ceux qui peuvent, par une intrusion dans la vie des familles, suspendre ou supprimer l'application du droit. »

Une militante

EN COMPARAISON

A titre de comparaison, ceux qui ont un salaire peuvent choisir tout à fait

librement de leur couple. Ils peuvent choisir d'habiter ensemble, ou pas... Mon amie a fait la connaissance d'un homme qui lui plaît bien. Mais elle a eu de mauvaises expériences, elle se méfie un peu. Alors, elle veut absolument garder son logement,

Ne pas dépendre de l'autre pour quoi que ce soit. Ils travaillent tous les deux. Ils sont amoureux, Ils sont tout le temps ensemble Mais ils n'habitent pas ensemble. Les gens disent « C'est ça, les couples modernes ».

Ceux qui ont un salaire peuvent choisir de soutenir leurs enfants majeurs, de les garder chez eux ou de les reprendre à la maison quand ils traversent des périodes difficiles.

Moi, je suis employée. Quand mon fils de 30 ans est revenu vivre à la maison, cela n'a posé aucun problème, personne n'est intervenu. Il avait son salaire, mon mari et moi avions les nôtres, chacun a pu garder son revenu et notre fils a pu mettre de l'argent de côté pour pouvoir se réinstaller chez lui, plus tard. »

Une militante d'ATD

ON A TOUS LE DROIT AU RESPECT

J'ai un frère qui a été obligé d'aller en enseignement spécial parce qu'il n'a pas été soutenu. Ce n'est pas pour cela qu'il n'a pas le droit d'être respecté. Ni lui, ni tous les autres qui n'ont pas eu la chance de faire des études. Et quand tu es dans cette situation, hélas, tu es obligé de dépendre de systèmes caritatifs pour subsister à tes besoins.

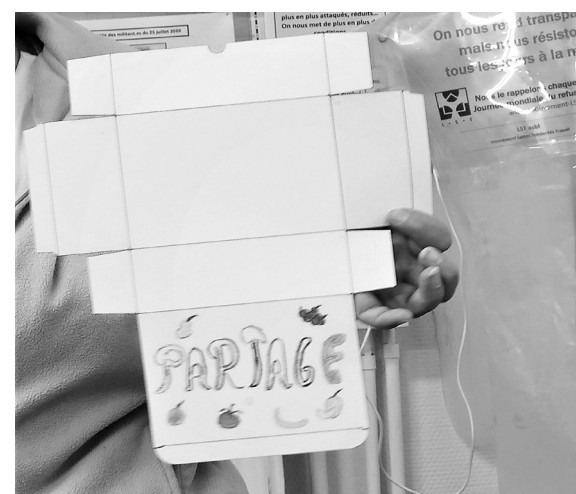
J'entends souvent dire « Si des gens crèvent de faim, c'est de leur faute, c'est qu'ils le veulent bien. Il y a tellement de lieux pour leur venir en aide. » Oui, mais comment est-on reçu dans ces endroits-là ?

Lorsque j'y vais, j'entends des réflexions inacceptables faites par certains bénévoles qui y travaillent. Certains d'entre eux nous traitent « de parasites », « d'handicapés », « de fainéants » parce que nous n'avons jamais travaillé... C'est important pour moi de dénoncer cela.

La dignité a autant d'importance qu'un morceau de pain.

Certains me disent que parler de cela ainsi, c'est se positionner en victime. C'est grave de dire cela, car si on ne peut pas dénoncer, si on ne peut pas dire qu'on est victime d'un système, alors cela alimente le discours qui veut faire croire qu'on est seul responsable de son sort. Mais pourquoi faire du bénévolat si on a de tels a priori sur les gens pauvres ? Est-ce que c'est juste pour passer ton temps ? Est-ce pour gagner une position supérieure, être sur un piédestal et pouvoir dénigrer ceux qui souffrent ?

Quand je parle de cela avec des responsables de ces lieux, quand je dénonce cela, on doute de ma parole. On dirait que cela ne leur fait ni chaud, ni froid. Je pense qu'ils ne veulent pas recadrer le comportement des bénévoles parce qu'ils ont peur de ne



plus avoir de bénévoles s'ils sont trop exigeants. Je pense que c'est grave que l'accueil de personnes qui vivent dans la pauvreté soit confié à n'importe qui. Y a-t-il des critères pour sélectionner les bénévoles afin de s'assurer de leur capacité d'écoute et d'empathie ? Y a-t-il dans ces lieux des temps d'évaluation et de formation ?

Et quand les premiers concernés, ceux qui viennent bénéficier de leurs services, auront-ils la possibilité de participer à ces évaluations ?

Un militant

Fédération

ÉCHOS DU MOUVEMENT L.S.T.

2021. MALGRE LA PANDEMIE DU COVID-19, NOUS AVONS CONTINUE A NOUS RASSEMBLER, A NOUS INDIGNER, A REAGIR...
VOICI UN APERÇU DE QUELQUES-UNES DE NOS LUTTES COLLECTIVES

CONCERTATIONS

2021 est l'année de clôture des 2 années de travail (chamboulées par cette pandémie) autour du rapport "**Solidarité et Pauvreté**" du S.L.P.

Nous y avons abordé les notions de solidarité au départ de nos vies. La répression de nos solidarités humaines vécues quotidiennement dans le cadre d'accueil de membres de nos familles par exemple, mais qui ont des effets sur nos revenus, sur nos vies, ...

Nous avons également abordé des notions de fiscalité, de taxes, de cotisations, ... ; qui sont également des notions de solidarités "structurelles" dans le cadre d'une vie en société. Nous avons évidemment apporté au débat toute notre analyse qui milite pour plus de justice sociale, mais également fiscale.



S.L.P. : service de lutte contre la pauvreté <https://www.luttepauvrete.be/>

JAI JAGAT

En 2021, les actions de Jai Jagat, ont été revisitées pour être relocalisées. En effet, la pandémie avait stoppé la grande marche reliant l'Inde à Genève (Suisse),



au siège de l'ONU, pour y porter les revendications des paysans sans terre et tous ceux, qui comme nous, s'étaient joints à cette parole et ce refus d'une exploitation toujours croissante des peuples les plus opprimés.

Nous avons participé aux (certains) "samedis de Jai jagat", avec nos transparents, pour y apporter notre parole. C'était le cas à Charleroi, avec le mouvement ATD.

Et nous avons pu recevoir tout le groupe en mai 2021 pour voir Namur autrement. Une journée que nous avons dédiée à la **Justice sociale**. Ce fut pour nous, militants de LST, l'occasion de présenter Namur au travers des traces et des témoignages, dans les quartiers, **des lieux de vie des populations les plus pauvres** à travers le temps.

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE



Quand les réponses à nos luttes quotidiennes et nos manifestations sont des politiques déshumanisantes et oppressantes, nous nous rassemblons et rappelons notre existence et notre droit à mener une vie digne.

C'est avec d'autres associations, cette année, que nous étions au Parlement de Wallonie. Ensemble, nous voulons agir pour plus de JUSTICE SOCIALE et de **RESPECT de la DIGNITÉ HUMAINE !**

Nous avons témoigné de nos résistances à la misère, de nos révoltes. Et l'après-midi, nous nous sommes retrouvés en groupes de travail pour, à partir de notre vécu, dénoncer ces mécanismes déshumanisants. Un plaidoyer suivra.

AGORA ET ATELIER FAMILLE

L'atelier Famille a repris, dans nos locaux, Et nous nous retrouvons entre nous pour échanger sur ce que nous vivons sur le thème du **maintien du lien**, sur l'importance et les freins que nous subissons. Au groupe Agora (1), nous avons travaillé sur le maintien du lien, sur les difficultés liées au Covid, et surtout sur l'évaluation du code de l'aide à la jeunesse.

1. <https://www.mouvement-lst.org/agora.html>

SE RASSEMBLER, S'EXPRIMER, CRÉER

2021, ça n'était pas une année facile pour se rassembler. Mais malgré tout, nous avons tout fait pour continuer à faire vivre la dynamique de notre CEC : se rassembler, échanger des idées et **réaliser des choses avec nos dix doigts**.

A travers nos différents ateliers : reflets, écriture, peinture, terre, sons, bibliothèque de rue.

Ainsi, en 2021, en plus des temps d'atelier, nous avons édité disponible dans toutes les bonnes librairies le livre « Flonflons et tourbillons ! ou la fête et les galères », nous avons exposé de nombreuses réalisations à travers la vitrine et le journal, nous avons ressorti l'exposition « Pas à part » lors de la marche Jai Jagat, nous avons été visiter la triennale de l'affiche politique à Mons. Nous avons aussi pris une part active dans l'action « Still Standing for culture » qui a mis en lumière un confinement ciblé sur la culture



et toutes les activités porteuses de lien social. Cette action revendiquait une autre gestion de la pandémie, une gestion qui ne creuse pas les inégalités et qui répartit le poids des mesures sur l'ensemble de la société.

ECHOS DU MOUVEMENT SUITE

DES ASSEMBLEES DE MILITANT-E-S

Ces derniers mois nous avons eu des assemblées de militant.e.s aux formes très variables. Des échanges au moyen d'outils de liaison divers, de rencontres dans les quartiers et dans les familles. Aux périodes les plus strictes du confinement, ces moyens permettaient de prolonger nos réflexions sur les inégalités et les solidarités en lien avec les concertations tenues avec le Service Fédéral de Lutte contre la Pauvreté, pour construire le prochain rapport bisannuel. Soulignons aussi deux rencontres en assemblée de militant.e-s en présentiel et en lien avec d'autres personnes en vidéoconférence. Ces deux assemblées étaient liées à la préparation de la journée mondiale du refus de la misère sur le thème de : -la déshumanisation galopante de nos sociétés. Une 3ème rencontre dans la même dynamique s'est tenue le 18 octobre après-midi, avec d'autres associations dans le prolongement des interpellations au Parlement de Wallonie sur la déshumanisation de nos sociétés.



ASSOCIATION 21

Depuis 2006, LST est membre d'Association 21. Une plateforme qui regroupe diverses associations dans des concertations en matière de développement durable. Pour nous, l'enjeu est capital : **apporter aux débats l'expérience et la parole de ceux qui luttent au quotidien pour résister à la misère** (1)

Cette année c'est principalement autour du projet : " ODD Modes d'emploi" que LST s'est impliqué. (ODD, ou SDG's sont les objectifs de développement durable tels que définis par l'ONU). Nous avons participé à des forums (temps de dialogue) autour de l'économie (29 juin), de la santé (6 juillet) et de l'agroécologie (4 septembre). Le 4 septembre les fruits des réflexions et débats étaient présentés dans le cadre du festival "Maintenant" à Louvain-la-Neuve, devant des politiques. Mais la structure de la journée ne nous a pas permis de participer de vive voix. A suivre.



LE PIIS Et la plateforme qui milite pour sa suppression !



Le « Projet Individualisé d'Intégration Sociale » constitue un contrat, un engagement, que le bénéficiaire ou demandeur du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est obligé de signer pour bénéficier de cette allocation sociale (pour beaucoup de personnes et de familles la seule

forme d'accès à un revenu). Le RIS est en fait, le cadre légal créé par les réformes successives de la loi de 1974 qui instaurait le MINIMEX. Depuis la création de cette « condition » que constitue le PIIS, le mouvement LST et d'autres organisations **militent pour la suppression de cette imposition** qui est loin d'être un « contrat », un « engagement » signé librement et sans « contrainte » entre des parties libres et consentantes qui seraient sur un plan égalitaire.

Les évaluations du respect du PIIS sont obligatoires et des avis négatifs peuvent conduire à la suspension, ou la suppression du RIS. Le PIIS constitue un élément important pour le développement de pratiques arbitraires, à la tête du client, dans le cadre de la mise en œuvre du RIS.

LES RENCONTRES DE LA CAVE

En 2021, nous avons eu l'occasion de maintenir nos rencontres des caves de manières variables dans les différentes régions et tenant compte des exigences en matière de protection sanitaire. Des rencontres en vidéoconférence permettaient à des personnes isolées et d'autres en petits groupes, de la région de Namur, de Rochefort ou du Hainaut par exemple de réfléchir, ensemble, aux thématiques que nous travaillons en caves.

Des faits de vie, concernant la famille, l'habitat, nos contacts rendus compliqués avec les administrations et les services, les difficultés liées à la fermeture des écoles et à la difficulté d'accéder à des outils informatiques, etc.

Nous avons régulièrement mis en évidence nos solidarités de base indispensables pour la survie, et l'augmentation des inégalités. Les caves constituent un **lieu de débats et d'analyses essentiel pour construire notre citoyenneté et nos interpellations.**

LES PERMANENCES



Les permanences se font par téléphone, dans nos locaux, et dans les quartiers où nous habitons. C'est alors l'occasion de rencontrer l'un ou l'autre qui se déplace plus difficilement, ou de faire connaissance avec un passant, un voisin... et de continuer à échanger sur tout ce que l'on vit au quotidien, de dénoncer les injustices et de renforcer nos solidarités.



LE PRINCIPE

Les travailleurs sociaux des CPAS sont amenés, dans l'exercice de leur métier, à échanger des informations relatives à des bénéficiaires avec d'autres acteurs : collègues au sein du même CPAS, travailleurs sociaux d'autres CPAS ou de services extérieurs (service social de la commune, SAJ, associations, écoles, centre PMS, etc.).

Il arrive également que ce soient des acteurs extérieurs au CPAS qui interpellent les travailleurs sociaux à propos de la situation d'un bénéficiaire (huissier de justice, société de logement ou propriétaire privé, école, police, etc.).

Le travailleur social est lié par le secret professionnel. Ce secret lui interdit de transmettre à autrui des informations relatives à la situation d'un bénéficiaire dont il a connaissance dans le cadre de l'exercice de son travail. Il doit refuser de répondre aux questions posées par ces intervenants extérieurs, même s'ils agissent eux-mêmes dans le cadre de leur métier.

Bien sûr le secret n'existe pas à l'égard de l'autorité qui a donné le mandat : le travailleur social du CPAS doit pouvoir expliquer les situations dont il a connaissance devant le Conseil de l'action sociale lorsqu'un dossier d'une personne est examiné.

L'OBJECTIF

Le but du secret professionnel est de permettre qu'une relation de confiance s'installe entre la personne et le professionnel à qui il « confie » des

LE SECRET PROFESSIONNEL

informations relevant par exemple de sa vie privée. Il doit avoir l'assurance que ce professionnel n'ira pas les répéter...

Tout le monde est censé y gagner : la personne qui se confie a l'assurance que ses confidences ne seront pas répétées à des tiers, le travailleur social a l'assurance de recevoir les informations dont il a besoin, et la société en général a l'assurance que les professions concernées (assistant social, médecin, avocat, etc.) pourront réaliser leur métier dans de bonnes conditions.

L'obligation légale de secret est un principe qui relève de l'intérêt général : il est à ce point important que sa violation est punie par le Code pénal.

L'intérêt général justifie aussi que l'autorisation de la personne concernée ne suffit pas à autoriser le détenteur du secret à le révéler à un tiers. C'est donc la personne elle-même qui devra partager les informations avec autrui.

Il est essentiel que le professionnel explique à la personne l'existence et l'objectif du secret professionnel auquel il est tenu, qu'il lui assure que tout ce qui est confié restera sous le sceau du secret, et qu'il lui demande l'autorisation pour partager des informations qui le concernent avec d'autres acteurs liés au même secret professionnel dans le cadre du secret partagé.

LE SECRET PARTAGE

Parfois le secret professionnel est partagé entre plusieurs professionnels qui se communiquent des informations pour

mieux remplir leurs missions respectives. Ce partage n'est autorisé qu'à propos d'informations nécessaires et utiles dans le cadre de la collaboration entre les services, dans le respect de l'intérêt de la personne et avec son accord.

LES EXCEPTIONS

La loi ne prévoit que quelques exceptions strictes au respect professionnel : le témoignage en justice, l'imminence d'un danger grave pour l'intégrité des personnes (notamment la maltraitance d'enfant) qui justifie que le travailleur social informe un tiers (par exemple la police) d'un péril grave et urgent.

LES BENEVOLES D'ASSOCIATIONS

Les bénévoles d'associations et organisations privées actives dans le secteur social, sont également amenés à recevoir des « confidences » ou des informations d'ordre privé des personnes qui FREQUENTENT ces associations.

Ces bénévoles ne sont pas tenus, au sens légal du terme, à un secret professionnel. Mais ils doivent respecter une déontologie propre à l'activité de l'association, c'est-à-dire respecter des règles de conduite claires vis-à-vis des personnes qui fréquentent l'association. La première de ces règles est certainement d'expliquer aux personnes que ces bénévoles s'engagent à une obligation de grande discrétion, équivalente à une obligation de secret.

Philippe Versailles

S'ABONNER au journal permet de soutenir sa publication, sa diffusion et de pouvoir le faire connaître à d'autres qui pourront nous rejoindre.

SOUTENIR le journal, c'est aussi soutenir l'engagement, la militance et tous les combats portés à LST. L'abonnement est fixé à 20 euros/an Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387** de la Fédération LST. 30 euros ou plus permettent d'offrir un abonnement à une famille qui a peu de moyens.

MERCI A TOUTES ET TOUS POUR VOTRE SOUTIEN !



Hors cadre
Namur

UNE GRANDE PEINTURE COLECTIVE



Aux quartier des balances, lors de « l'heure du conte » du mois d'octobre, nous avons réalisé une grande fresque collective. Chacun détenait une seule couleur. Il fallait donc collaborer, faire appel aux couleurs possédées par les autres pour avancer et venir enrichir le travail.

Les enfants ont relevé ce défi, et ont partagé leurs idées et compétences toutes personnelles pour réaliser cette magnifique fresque illustrant le conte du « Nuton de la Vinette ». Une histoire de partage et de solidarité entre un jeune garçon en détresse et un genre de petit lutin bien de chez nous, que l'on appelle nuton.

Nous allons exposer cette œuvre, faite par les enfants du quartier des balances, au sein même de ce quartier. Une belle image symbolisant la collaboration de ces enfants venus parfois d'horizon tellement différents, mais capable de construire tant de belles choses ensemble.

Les enfants de la BDR et les animateurs.



« FLONFLONS ET TOURBILLONS ! » COMME UNE BOITE DE PRALINES

Noël, temps des cadeaux. On nous répète ça sur tous les tons, à la radio, la TV, les journaux...

Alors si vous cédez à cette tradition, on vous propose d'offrir notre livre « Flonflons et tourbillons ! ou la fête et les galères » coédité par Luttes Solidarités Travail et les éditions Esperluète.

Coloré, vivant, ce livre et un recueil de textes écrits en atelier d'écriture et de photos des œuvres réalisées dans les ateliers d'arts plastiques, le tout à LST.

Ce livre est un témoin poétique des combats menés au quotidien par les plus pauvres.

En l'offrant, vous offrez un bel objet qui se déguste par petites touches comme une boîte de pralines.

En l'offrant vous faites connaître la vie et les combats des plus pauvres mais aussi leur courage et leur créativité.

En l'offrant, vous soutenez le mouvement LST.

Bref, n'hésitez plus, courez l'acheter à Namur dans les librairies Papyrus et Point-Virgule ou commandez- le dans toutes les bonnes librairies.



**Bonne fin
d'année**

INFO SUR LE REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les montants du RIS ont augmenté :

- Cohabitant : **682,99€**
- Isolé : **1024,49€**
- Personne avec famille à charge : **1384,54€**

Petites nouvelles

DECES

Le 28 septembre 2021, Monsieur Jean-Mary Pollé est décédé. A David, à Ingrid, leurs enfants ainsi qu'à leurs familles, le mouvement LST les soutienne dans leurs peines.

Le 19 novembre 2021, Monsieur Jean-Marie Laboureur est décédé. A Françoise, à Annick, à Fabienne et leurs familles, le mouvement LST s'associe à leurs peines.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

Ont participé à ce numéro
D'Andenne : l'équipe d'actualités Andennaises.
De Condroz-Famenne-Ardenne : Marion
De Namur : Andrée, Cécile, Francine, Jacques, Martin, Patricia, Philippe, Sébastien.
Du Hainaut : Luc.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
 L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
 Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
 andenne@mouvement-lst.org
 Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :
 L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
 Tél. : 0486/33 36 17
 Doyon, 13 – 5370 Flostoy
 ciney-marche@mouvement-lst.org
 Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :
 LST Hainaut
 Tél : - 0486/33 43 59
 hainaut@mouvement-lst.org
 Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
 Sur Tubize
 C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
 tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :
 L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
 Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
 namur@mouvement-lst.org
 Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS
 RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUEMENT-LST.ORG
 federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS
 Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
 Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
 De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
 27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS
 Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN
 De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE
 Notre journal est imprimé par Nuance 4
 Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !